



Centre National de la Propriété Forestière
Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Eric CORREIA
Président
9 ave. Charles de Gaulle
BP 302
23006 GUERET

Vos réf. : FH/CM n°17/2023

Nos réf. : PB/MM 95
Affaire suivie par : Manuel Mirtyaz

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de Guéret

Limoges, le 09/03/2023

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier daté du 3 mars 2023 concernant une modification du PLU de Guéret. Nous avons étudié le projet de modification dans le cadre de l'article R.153-6 du Code de l'Urbanisme.

Nous n'avons pas de remarque particulière dans la mesure où, d'après les éléments transmis, les modifications n'impactent pas les espaces forestiers.

Au vu de ces éléments, nous émettons un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre Baudesson
Directeur adjoint,




